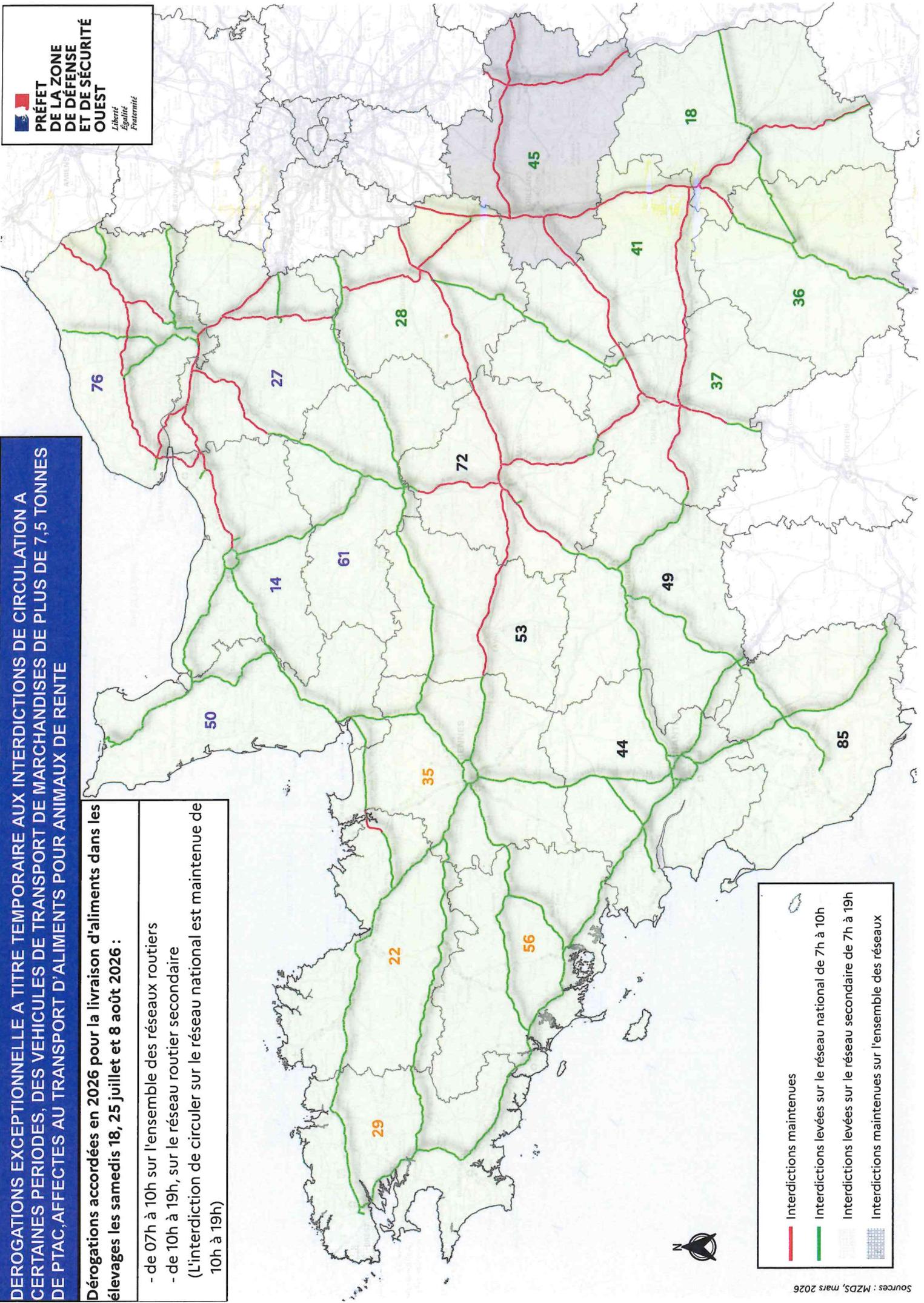


DEROGATIONS EXCEPTIONNELLE A TITRE TEMPORAIRE AUX INTERDICTIONS DE CIRCULATION A CERTAINES PERIODES, DES VEHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 7,5 TONNES DE PTAC, AFFECTES AU TRANSPORT D'ALIMENTS POUR ANIMAUX DE RENTE

Dérrogations accordées en 2026 pour la livraison d'aliments dans les élevages les samedis 18, 25 juillet et 8 août 2026 :

- de 07h à 10h sur l'ensemble des réseaux routiers
- de 10h à 19h, sur le réseau routier secondaire

(L'interdiction de circuler sur le réseau national est maintenue de 10h à 19h)



-  Interdictions maintenues
-  Interdictions levées sur le réseau national de 7h à 10h
-  Interdictions levées sur le réseau secondaire de 7h à 19h
-  Interdictions maintenues sur l'ensemble des réseaux